



www.bourgenbresse.fr

27 SEP. 2024

## DECISION DU MAIRE

**Objet** : Demande de subvention CPER 21-27 – Restauration de l'église Notre Dame- actualisation plan de financement

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de restauration de l'église Notre Dame,  
VU le CPER 2021-2027,

VU le plan de financement actualisé tel que présenté ci-après :

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Travaux restauration clos & couvert	3 263 393	ETAT – DRAC	1 500 000
Travaux mise aux normes incendie & accessibilité	206 800	Région AURA	500 000
Etudes & honoraires APD et phases suivantes – clos & couvert	206 826		
Honoraires après AVP – mise aux normes incendie & accessibilité	23 413	Conseil départemental 01	500 000
Etudes préalables – clos & couvert	88 392	Loto du Patrimoine	300 000
Etudes préalables – mise aux normes incendie & accessibilité	6 750	Autofinancement commune	995 574
<b>TOTAL</b>	<b>3 795 574</b>		<b>3 795 574</b>

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du CPER 2021- 2027 pour un montant de 500 000 €.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

### ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'investissement pour la restauration de l'église Notre Dame pour un montant de 500 000 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2024 et suivants, selon le rythme de réalisation des travaux, chapitre 13 « subvention d'investissement » article 1322 « subventions d'investissement - région »

**Le Directeur Général des Services**

Patrick BOURRASSAUT